

**COMPTE ADMINISTRATIF
DE L'EXERCICE 2021**

Budget Principal

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	3
I-L'EXÉCUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
A- Les recettes de fonctionnement	3
1) Impôts et taxes	4
2) Dotations et participations	5
3) Produits des services et du domaine	6
4) Autres produits de gestion courante	7
5) Produits financiers	7
6) Atténuations de charges	8
7) Produits exceptionnels	8
B- Les dépenses de fonctionnement	8
1) Dépenses de gestion courante	9
2) Atténuations de produits	9
3) Charges financières	10
II-L'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10
A- Les recettes d'investissement	10
1) Dotations et fonds divers	11
2) Subventions d'investissement	11
3) Emprunts et dettes assimilées	11
4) Reports de recettes de l'exercice 2021	11
B- Les dépenses d'investissement	12
1) Dépenses d'équipement	13
2) Autres dépenses d'investissement	14
3) Reports de dépenses de l'exercice 2021	14
III-LE RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE 2021	15
IV-TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	17

INTRODUCTION

La synthèse des réalisations financières de l'exercice 2021 est présentée dans le tableau suivant (mouvements réels hors mouvements d'ordre) :

Montants (en M€)	CA 2020	CA 2021	Var. en %
1-Section de fonctionnement			
Recettes réelles de fonctionnement	86,599	79,902	-7,7%
Recettes de gestion courante (1)	78,295	73,984	-5,5%
<i>Dont cessions d'immobilisations (2)</i>	<i>2,017</i>	<i>0,273</i>	<i>***</i>
Dépenses réelles de fonctionnement (3)	68,683	66,143	-3,7%
Dépenses de gestion courante	57,244	58,592	+2,4%
<i>Dont dépenses de personnel</i>	<i>37,240</i>	<i>37,919</i>	<i>+1,8%</i>
2-Section d'investissement			
Recettes réelles d'investissement	18,372	16,522	-10,1%
Dotations et subventions	3,046	3,543	+16,3%
Emprunt globalisé	2,000	0	***
<i>Refinancement de dette (R = D)</i>	<i>2,084</i>	<i>1,784</i>	<i>***</i>
Reports de recettes	3,437	4,788	***
Dépenses réelles d'investissement	25,100	19,932	-20,6%
Dépenses d'équipement	10,058	10,400	+3,4%
<i>Dont acquisitions foncières (2)</i>	<i>1,512</i>	<i>0,322</i>	<i>***</i>
Amortissement en capital de la dette	3,333	3,527	+5,8%
<i>Refinancement de dette (D = R)</i>	<i>2,084</i>	<i>1,784</i>	<i>***</i>
Reports de dépenses	10,402	10,990	***
3-Résultat de l'exercice	+4,224	+4,147	-1,8%

(1) – CA 2020 TEOM 4,966 M€ (0 en 2021)

(2) - CA 2020 Cession immeuble 153 avenue Leclerc pour 2 M€ à l'ESH Maisons-Alfort

(3) - CA 2020 Reversement de TEOM à l'EPT10 pour 4 M€ (0 en 2021)

I-L'EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont égales à 79,902 M€ en 2021, soit un taux de réalisation de 101,8% en 2021. Les recettes de gestion courante baissent de -5,5% au CA 2021 (-4,310 M€) par rapport au CA 2019. Cette baisse est due au transfert de la TEOM à l'EPT10 en 2021 (4,966 Me au CA 2020).

Hors effet du transfert de la TEOM au T10, la hausse des recettes de gestion courante est égale à +0,9% (+655 k€).

Exercice budgétaire 2021 (k€)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
RECETTES RÉELLES	78.217	79.902	101,8
Recettes de gestion courante	73.405	73.984	100,8
Impôts et taxes (R73)	56.688	58.860	103,8
Dotations et participations (R74)	11.189	9.668	86,4

Exercice budgétaire 2021 (k€)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
Produits des services et du domaine (R70)	5.131	5.058	98,6
Autres produits de gestion courante (R75)	396	397	100,3
Produits financiers (R76)	0	800	***
Atténuation de charges (R013)	150	150	100,1
Produits exceptionnels (R77)	238	543	***
<i>Dont cessions d'immobilisations (R775)</i>	<i>***</i>	<i>273</i>	<i>***</i>
Excédent de fonctionnement 2020 (R002)	4.224	4.224	***
RECETTES D'ORDRE	1.618	1.620	***
RECETTES TOTALES	79.835	81.522	***

L'excédent budgétaire de réalisation 2021 des recettes de gestion courante représente un montant de +579 k€ et provient principalement des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) à raison de +1,760 M€, soit un montant encaissé de 4,160 M€ contre une inscription budgétaire pour l'exercice 2021 de 2,400 M€. Il s'agit du montant annuel le plus élevé encaissé par la ville depuis 1982.

Le versement des dividendes (Exercice 2015) de l'ex. SAIEM de Charentonneau par l'ESH de Maisons-Alfort représente un montant de 800 k€ encaissé en décembre 2021 (R76) sans inscription budgétaire puisque la DM1 avait été approuvée antérieurement par le Conseil Municipal du 02/12/2021.

1) Impôts et taxes 58,860 M€
 Variation 2020/2021 -5,0%

Les recettes fiscales encaissées sont égales à 58,860 M€ pour l'exercice 2021.

L'exercice 2021 a vu la mise en œuvre de la TEOM intercommunale dans le cadre des dispositions de la loi NOTRe après un régime transitoire de 5 ans (2016-2020) dans lequel les communes « ex. isolées » (dont Maisons-Alfort) percevaient la TEOM et reversaient à l'EPT10 par convention le produit de TEOM nécessaire à l'équilibre du coût de la collecte et de traitement des OM par commune.

Ainsi, en 2020, Maisons-Alfort percevait un montant de TEOM de 4,966 M€ et reversait 4 M€ à l'EPT, soit un excédent courant de +966 k€. En 2021, les recettes et les dépenses ont été transférées à l'EPT10. Cet élément explique, à lui seul, la baisse apparente des recettes fiscales (-5,0%).

A périmètre budgétaire constant, la variation réelle est égale à +3,2% (+1,850 M€) en raison et de la hausse du produit de fiscalité directe (+1,031 M€) et de l'augmentation du produit encaissé des DMTO entre 2020 et 2021 (+781 k€).

Le produit de la fiscalité directe (article 73111) est désormais limité, à partir de 2021, aux taxes foncières, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et à la compensation versée par l'Etat pour la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Cela représente un montant total de 39,9 M€ en 2021 contre 38,6 M€ en 2020 (+3,4%).

Pour mémoire, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition a été égale en 2021 à +0,2% pour la taxe d'habitation pour les ménages encore imposables et les taxes foncières.

Ce montant de 39,949 M€ en 2021 comprend les recettes suivantes :

- Taxes foncières	26,033 M€
- Compensation de THRP (GTH)	12,817 M€
- THRS (résidences secondaires)	0,944 M€

Le produit de fiscalité inscrit au BP et ajusté au BS est réalisé à hauteur de 100,5% en raison du réajustement à la hausse de la base fiscale réelle de taxe foncière bâtie en cours d'année qui génère une recette supplémentaire de +209 k€.

Les rôles supplémentaires de fiscalité locale (article 7318) encaissés sur l'exercice 2021 s'élèvent à 196 k€.

Le transfert de la fiscalité économique (CVAE à la MGP et CFE à l'EPT10) est compensé depuis 2016 par l'attribution de compensation métropolitaine (ACM) versée par la MGP qui est égale à 13,565 M€ pour 2021, soit 23% du total des recettes fiscales.

Les autres recettes de fiscalité indirecte sont constituées de :

- Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (+23,1%).....	4,160 M€
- la taxe sur l'électricité	790 k€
- les droits de voirie (titres émis)	198 k€
- les taxes funéraires	2 k€

Au total, l'excédent de recettes fiscales par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice 2021 est égal à +2.172 k€.

2) Dotations et participations	9,668 M€
Variation 2020/2021	-17,7%

La dotation forfaitaire de DGF 2021 s'élève à 6,452 M€ contre 6,506 M€ en 2020 (-54 k€). En 2021, la DGF représente 67% du montant total des dotations et participations encaissées. En 2021, la ville de Maisons-Alfort a également perçu un montant résiduel de 131 k€ de DSU.

Les allocations compensatrices de taxes foncières s'élèvent à 619 k€ dont 593 k€ pour la réduction de moitié des valeurs locatives des établissements industriels mise en œuvre par la LFI 2021.

Les autres dotations versées par l'Etat en 2021 sont constituées de :

- la Dotation Générale de Décentralisation	181 k€
- la Dotation pour les Titres Sécurisés (Passeports et CNI)	29 k€
- le FCVTVA (dépenses d'entretien 2019)	25 k€

Soit un total de235 k€

Hors dotations et compensations fiscales de l'Etat, les autres participations et subventions encaissées par la ville s'élèvent à 2,230 M€ pour 2021.

Ces recettes concernent essentiellement le financement ARS du centre de vaccination au Moulin Brûlé (325 k€), les crèches et haltes-garderies municipales (904 k€), les services aux personnes âgées (SMAD et portage de repas à domicile) (324 k€) et les centres de loisirs (130 k€). Ces recettes proviennent principalement de la CAF du Val-de-Marne (1,316 M€) et du Conseil Départemental du Val-de-Marne (350 k€).

Hors effets comptables liés aux réalisations de rattachements 2020 sur 2021, les subventions versées par la CAF du Val-de-Marne sur l'exercice 2021 s'élèvent à :

- Prestation de Service Ordinaire (PSO)	1,200 M€
- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) (exercice 2020 versé en 2021)	0,988 M€
<i>Dont EAJE (Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants)</i>	<i>0,595 M€</i>
<i>Dont ALSH.....</i>	<i>0,394 M€</i>
Soit un total de	2,188 M€

La ville a également pu bénéficier de la participation exceptionnelle versée par la DRJS (Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports) au titre du dispositif « colos apprenantes » pour les mini-séjours camping organisés pendant l'été 2021 (61 k€) et du remboursement par la Préfecture du Val-de-Marne à hauteur de 50% des masques en tissu achetés pour les Maisonnais (56 k€).

Dans la difficulté d'anticiper le plus exactement les montants des soldes de la PSO 2021 pour les ALSH et pour les crèches et haltes-garderies municipales ainsi que le montant du contrat enfance jeunesse 2021 qui seront versés en 2022, ces recettes n'ont pas été rattachées et seront comptabilisées pour la somme exacte sur l'exercice 2022.

3) Produits des services et du domaine 5,058 M€
Variation 2020/2021 +21,4%

Les participations familiales facturées sont égales à 4,359 M€ au CA 2021 (3,400 M€ au CA 2020) et concernent les activités du secteur scolaire, périscolaire, de la petite enfance, du sport et de la culture.

Les tarifs des participations familiales n'ont pas été revalorisés pour l'année 2021. La hausse des recettes encaissées s'explique directement par l'impact de la crise sanitaire sur l'ouverture effective des services publics municipaux (facturation au réel) en 2020 (Covid-19), en particulier la restauration scolaire, les ALSH et les crèches et haltes-garderies municipales.

93% des participations familiales concernent 7 services municipaux pour un montant de 3,137 M€ sur un total de 4,359 M€. Ces services municipaux sont récapitulés dans le tableau suivant :

Secteur (en k€)	CA 2020	CA 2021	Var. en %
Cantines scolaires	1.177	1.587	N.S.
Crèches municipales	675	1.004	N.S.
Centres de loisirs	627	753	N.S.
SMAD	349	427	N.S.
Conservatoire Municipal	179	145	N.S.
Centre Aquatique	94	115	N.S.
Classes de découvertes	36	26	N.S.
Total	3.137	4.057	+29,3%

(*) - NS (non significative) 2020 Covid-19

Les redevances d'occupation du domaine public communal s'élèvent à 490 k€ en 2021. Ces recettes comprennent la recette liée à l'occupation de la base vie de la SGP au stade Hébert pour les travaux de la gare du Vert-de-Maisons du Grand Paris Express (2016-2022) pour 356 k€.

Les redevances d'occupation versées par le SIPPAREC au titre des différents réseaux (électricité, téléphone, câble ...) s'élèvent à 129 k€ pour 2021.

Les autres recettes concernent :

- les concessions funéraires129 k€
- le stationnement payant (y compris le forfait post-stationnement).....17 k€

4) Autres produits de gestion courante.....0,397 M€

Variation 2020/2021 -1,5%

Ces recettes sont égales à 397 k€ en 2021. Elles sont constituées des revenus des immeubles pour 263 k€ en 2021 (2/3) qui concernent principalement :

- * les loyers des logements privés (reversement convention ESH)102 k€
- * les loyers des locaux d'activité (La Poste/APSI/RATP)98 k€
- * les locations de lignes d'eau au centre aquatique (clubs sportifs)19 k€
- * les locations du Moulin Brûlé40 k€

En 2021, les restrictions sanitaires et surtout l'implantation du centre de vaccination ont fortement impacté à la baisse les recettes de location du Moulin Brûlé.

Les redevances versées par les concessionnaires sont égales à 134 k€ en 2021 : 73 k€ par la SEMACO (dont 18 k€ de régularisation au titre de 2020) pour la DSP des marchés alimentaires 2012-2027 et 61 k€ par DECAUX au titre du mobilier urbain.

5) Produits financiers.....0,800 M€

Il s'agit du versement exceptionnel des dividendes de l'exercice 2015 concernant l'ex. SAIEM de Charentonneau versés en décembre 2021 à la ville après fusion avec l'ESH de Maisons-Alfort (800 k€).

Cette recette exceptionnelle sera provisionnée en dépense au BS 2022 pour être reversée à l'ESH de Maisons-Alfort sous forme de subventions pour surcharge foncière sur des opérations de construction de logements sociaux.

6) Atténuation de charges.....0,150 M€

Il s'agit des remboursements des organismes sociaux de rémunérations de personnel (32 k€) et de charges sociales (119 k€).

7) Produits exceptionnels.....0,543 M€

Hors cessions d'immobilisations pour 273 k€ (2 appartements au 32 rue Bourgelat vendus à l'ESH par délibération du Conseil Municipal du 13/03/2021), ces recettes sont égales à 270 k€ et comprennent les recettes d'indemnisation des assurances, les régularisations de recettes sur exercices antérieurs, et les divers remboursements de trop-perçu ou avoirs reversés.

Enfin, la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 au BS 2021 représente un montant de 4,224 M€.

B- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales à 66,143 M€ en 2021 contre 68,683 M€ en 2020, soit un taux de réalisation de 96,4% en 2021 et une baisse de -3,7% au CA 2021.

Comme pour les recettes, cette baisse apparente s'explique principalement par le transfert de la TEOM en 2021 à l'EPT10 qui entraîne la fin du reversement de TEOM opéré sur les exercices 2016 à 2020 (4 M€ en 2020). À périmètre budgétaire constant, la variation réelle des dépenses de fonctionnement est égale à +2,3%. Cette variation est, toutefois, à relativiser puisque l'exercice 2020 est totalement atypique en raison de la crise sanitaire de la Covid-19.

Exercice budgétaire 2021 (k€)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
DÉPENSES REELLES	69.070	66.143	96,4
Dépenses de gestion courante	60.897	58.592	96,2
Charges de personnel (D012)	38.508	37.919	98,5
Charges à caractère général (D011)	15.388	13.857	90,0
Charges de gestion courante (D65)	7.000	6.817	97,4
Atténuation de produits (D014)	7.061	7.061	100,0
Charges financières (D66)	335	275	82,2
Charges exceptionnelles (D67)	141	64	45,7
Dépenses imprévues (D022)	487	***	***
DÉPENSES D'ORDRE	10.764	1.884	***
<i>Dont virement à la SI</i>	<i>9.113</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
DÉPENSES TOTALES	79.835	68.028	***

Au total, l'excédent budgétaire de réalisation 2021 des dépenses de gestion courante représente un montant de 2,930 M€ dont 590 k€ au titre des dépenses de personnel et 1,531 M€ au titre des charges à caractère général.

1) Dépenses de gestion courante **58,592 M€**
Variation 2020/2021 +2,4%

Les dépenses de gestion courante représentent un montant de 58,592 M€ en 2021 contre 57,244 M€ en 2020 (89% des dépenses réelles de l'exercice 2021).

Les dépenses de gestion courante regroupent les dépenses suivantes :

- Charges de personnel (traitements et cotisations) **37,919 M€**
Variation 2020/2021 +1,8%

Les charges de personnel sont réalisées à hauteur de 98,5% en 2021 contre 96,5% en 2021 (+679 k€ en 2021). Sur l'exercice 2021, les charges de personnel représentent 65% des dépenses de gestion courante.

- Charges à caractère général **13,857 M€**

Ces dépenses sont constituées essentiellement des dépenses de fournitures, de fluides (eau, électricité, géothermie et gaz), d'entretien courant pour les bâtiments communaux et de prestations de services. Les charges à caractère général sont réalisées à hauteur de 90,0% en 2021.

- Autres charges de gestion courante **6,817 M€**

Ces dépenses d'un montant global de 6,817 M€ en 2021 (+342 k€) sont réalisées à 97,4% en 2021 et comprennent notamment :

* **Subventions versées aux associations** **3,202 M€**
* Contingent incendie BSPP (+132 k€) 1,322 M€
* Participations écoles privées 0,608 M€
* Indemnités et cotisations élus 0,469 M€
* Subvention au CCAS 0,200 M€
* Contribution au FCCT (EPT ParisEstMarne&Bois) 0,781 M€

La contribution titre du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Territoriales) versée par la ville à l'EPT ParisEstMarne&Bois au titre de 2021 s'élève à environ 14 euros par habitant.

2) Atténuations de produits **7,061 M€**
Variation 2020/2021 -34,7%

Les reversements de recettes concernent :

* **FNGIR** **6,100 M€**
* **FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)** 765 k€

La forte baisse est liée à la disparition en 2021 du reversement de TEOM à l'EPT10 (4 M€ en 2020).

3) Charges financières **0,275 M€**
 Variation 2020/2021 -34,3%

Les charges financières sont égales à 275 k€ en 2021 contre 419 k€ en 2020.

Elles regroupent les dépenses suivantes :

- les intérêts de la dette communale297 k€
- les intérêts de la ligne de trésorerie2 k€
- les ICNE de l'exercice 2021 -27 k€

Depuis la réforme de l'instruction comptable M14 mise en œuvre au 1^{er} janvier 2006, seul le solde réel entre le montant des ICNE de l'exercice N-1 et celui des ICNE de l'exercice N est, désormais, comptabilisé en dépense au compte 66112 de l'exercice N.

Dans le cas d'une baisse des ICNE entre N-1 et N, la dépense comptabilisée au CA de l'exercice N peut donc être négative. C'est le cas pour l'exercice 2021 puisque le montant des ICNE varie de 87 k€ en 2020 à 60 k€ en 2021, soit une dépense réelle de -27 k€. Cette variation s'explique donc par la poursuite de la baisse des taux d'intérêt monétaires sur l'année 2021.

Les crédits correspondants à la réserve pour dépenses imprévues de 487 k€ constituée sur l'exercice 2021 (BS + DM) sont annulés au CA 2021.

II-L'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont égales à 16,522 M€ en 2021, soit un taux de réalisation de 76,3% (hors RAR).

Exercice budgétaire 2021 (k€)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
RECETTES RÉELLES	23.102	16.522	76,3
Recettes propres	6.381	3.543	71,9
Dotations et fonds divers (R10-R1068)	2.244	2.280	101,6
Subventions d'investissement (R13)	2.685	1.264	47,1
Cessions d'immobilisations (R95) (1)	1.452	***	***
Emprunts et dettes assimilées (R16)	5.286	1.784	33,8
<i>Dont emprunt globalisé (R1641)</i>	<i>3.500</i>	<i>0</i>	<i>***</i>
<i>Dont cautionnements reçus (R165)</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>***</i>
<i>Dont refinancement de dette (R166)</i>	<i>1.785</i>	<i>1.784</i>	<i>***</i>

Exercice budgétaire 2021 (k€)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
Autres recettes (R27)	250	9	***
Résultat capitalisé (R1068)	11.186	11.186	***
RECETTES D'ORDRE	10.756	1.876	***
<i>Dont virement de la SF</i>	<i>9.113</i>	<i>***</i>	<i>***</i>
RECETTES TOTALES	33.858	18.399	***

(1) – Recettes inscrites en investissement et réalisées en fonctionnement (M14)

1) Dotations et fonds divers 2,280 M€

La dotation attribuée au titre du FCTVA est égale à 1,728 M€ pour 2021 au titre des dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2019.

La taxe d'aménagement encaissée sur 2021 s'élève à 551 k€.

2) Subventions d'investissement 1,264 M€

Les subventions d'investissement encaissées concernent :

*** État 1,144 M€**

- Aide à la relance de construction (ARCD) (Plan de relance 2021)981 k€
- Rénovation de l'élémentaire des Planètes (DSIL 2020)117 k€
- Rénovation de la maternelle des Planètes (DSIL 2021) (Acompte)38 k€
- Étude opérationnelle vidéoprotection (FIPD 2021)9 k€

*** Métropole du Grand Paris 118 k€**

- Rénovation des tennis la Fontaine (acompte n°1) (FIM 2019)118 k€

3) Emprunts et dettes assimilées 1,784 M€

Hors refinancement de dette pour 1,784 M€, il n'y a eu aucune mobilisation d'emprunt globalisé sur l'exercice 201.

Un seul contrat d'emprunt d'un nominal de 1,500 M€ a été signé avec le Crédit Coopératif en novembre 2021 et sera mobilisé sur l'exercice 2022 (amortissement annuel sur 15 ans et un taux d'intérêt fixe de 0,57%).

4) Reports de recettes de l'exercice 2021

Les reports de recettes sont égaux à 4,788 M€. Ils sont liés en particulier aux opérations engagées ou terminées et pour lesquelles des subventions ont été notifiées mais non encore encaissées.

Les subventions et participations d'investissement reportées s'élèvent à 2,396 M€ et concernent :

* PAE République-Carnot	962 k€
- Construction SCI Ile-de-France 41-43 rue (81 logements).....	962 k€
* Métropole du Grand Paris (FIM)	642 k€
- Rénovation des tennis la Fontaine (FIM 2019)	296 k€
- Création d'une Maison de l'Environnement (FIM 2021)	190 k€
- Rénovation maternelle Péguy (FIM 2019) (solde)	178 k€
* Région Ile-de-France	595 k€
- Végétalisation des cours d'écoles (2021).....	250 k€
- Parc des bords de marne (2021)	162 k€
- Création d'une Maison de l'Environnement (2021)	125 k€
- Rénovation des tennis la Fontaine (2020)	58 k€
* SIPPAREC	95 k€
- Subvention éclairage public SIPPAREC (2019).....	37 k€
- Subvention éclairage public SIPPAREC (2020).....	37 k€
- Acquisition de véhicules électriques (2021)	21 k€
* État	88 k€
- Menuiseries extérieures de l'élémentaire les Planètes (DSIL 2021) (solde)	88 k€
* CAF 94	14 k€
- Mobiliers et matériels informatiques ALSH (2021).....	14 k€

Les opérations foncières représentent de 241 k€ de recettes reportées (Cautionnement CDC Juilliottes versé en 07/2014).

Les cessions foncières approuvées par délibération du Conseil Municipal sur l'exercice 2021 et non encore réalisées s'élèvent à 652 k€ et correspondent aux 2 appartements situés au 32 rue Bourgelat à vendre à l'ESH Maisons-Alfort pour 252 k€ (DCM 13/03/2021), aux 2 places de parking extérieur situées au 51 avenue Foch pour 40 k€ (DCM 13/03/2021) et à l'échange foncier rue Charles Martigny avec la COGEDIM pour 360 k€ (DCM 23/09/2021).

Enfin, un contrat d'emprunt globalisé de 1,500 M€ est inscrit en report de recettes conformément au contrat signé avec le Crédit Coopératif.

B- Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont égales à 19,932 M€ en 2021, soit un taux de réalisation de 64,3%.

Exercice budgétaire 2021 (k€)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
DÉPENSES RÉELLES	32.248	19.932	64,3
Dépenses d'équipement	22.692	10.400	51,1
Autres dépenses (D10+D27)	0	0	***

Exercice budgétaire 2021 (k€)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
Emprunts et dettes assimilées (D16)	5.335	5.311	
<i>Dont amortissement en capital (D1641)</i>	<i>3.550</i>	<i>3.527</i>	<i>***</i>
<i>Dont refinancement de dette (D166)</i>	<i>1.785</i>	<i>1.784</i>	<i>***</i>
Solde d'exécution 2020 (D001)	4.221	4.221	***
Dépenses imprévues (D020)	0	***	***
DÉPENSES D'ORDRE	1.610	1.612	***
DÉPENSES TOTALES			***

1) Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont constituées des dépenses d'investissement hors emprunts et dettes assimilées. Ces dépenses sont égales à 10,400 M€ sur l'exercice 2021 (10,058 M€ sur l'exercice 2020). Elles sont réalisées à 51% sur l'exercice 2021 (hors provisions pour travaux ultérieurs de 2,350 M€).

Au total, les travaux réalisés sur l'exercice 2021 s'élèvent donc à un total 12 M€ : 10,400 M€ de dépenses d'équipements directes et 1,600 M€ de travaux en régie inscrits en DM1 2021.

L'opération la plus importante sur l'exercice 2021, en termes de mandatement, correspond à l'opération de rénovation-extension de la maternelle Charles Péguy (1,260 M€) qui s'est terminée avant la rentrée scolaire de septembre 2021.

Par secteur d'intervention, ces dépenses concernant principalement les opérations suivantes :

*** Bâtiments et services administratifs : 1,435 M€**

- Dont CTM et ateliers316 k€
- Dont Garage Municipal (avec acquisitions de véhicules)209 k€
- Dont autres bâtiments128 k€
- Dont Informatique communale782 k€

*** Ecoles maternelles et élémentaires : 3,710 M€**

- Dont entretien renforcé et matériels des écoles maternelles.....909 k€
- Dont rénovation de la maternelle Péguy 1.258 k€
- Dont entretien renforcé et matériels des écoles élémentaires 1.203 k€
- Dont restaurant scolaire340 k€

*** Equipements culturels : 0,175 M€**

*** Equipements sportifs (hors gymnase des Juillottes) : 1,204 M€**

- Dont entretien renforcé et équipement des gymnases266 k€
- Dont entretien renforcé et équipement des stades573 k€
- Dont rénovation des tennis couverts la Fontaine.....164 k€
- Dont entretien renforcé et équipement du centre aquatique201 k€

* Aménagement et environnement	3,091 M€
- Réseaux d'eau et d'arrosage automatique	157 k€
- Entretien renforcé de l'éclairage public.....	592 k€
- Travaux et équipements de voirie communale	708 k€
- Plantations d'arbres	145 k€
- Travaux d'entretien renforcé des espaces verts urbains.....	773 k€
- Création de la Maison de l'Environnement	394 k€
- Acquisitions foncières	322 k€

(4 appartements dans le diffus : 85 avenue Leclerc, 32 rue Bourgelat et 4 rue Renan)

2) Autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement sont constituées de :

Emprunts et dettes assimilées	5,311 M€
- Amortissement en capital de la dette.....	3,527 M€
- Refinancement de dette (par un nouvel emprunt à taux fixe de 0,17%)	1,784 M€

3) Reports de dépenses de l'exercice 2021

Ces reports de dépenses sont égaux à 10,990 M€. Il s'agit du montant le plus élevé depuis l'exercice 2002.

Ces crédits concernent des opérations d'investissement juridiquement engagées et partiellement payées sur l'exercice et dont les crédits seront repris en reports au BS de l'exercice 2022 mais qui peuvent être mandatés dès le début de l'exercice 2022 au vu de l'état des restes à réaliser de la section d'investissement signé par l'ordonnateur et transmis au comptable public.

Les reports de dépenses significatifs concernent :

* Maison de l'Environnement (bâtiment et voirie)	1.375 k€
* Entretien renforcé des écoles maternelles et élémentaires.....	935 k€
* Rénovation des tennis couverts la Fontaine	735 k€
* Acquisitions foncières	670 k€
* Entretien renforcé des espaces verts urbains.....	610 k€
* Plantation d'arbres.....	500 k€
* Rénovation de la maternelle Péguy (solde)	350 k€
* Déploiement de la boucle optique (vidéoprotection)	335 k€
* Travaux de voirie rue Amiral Courbet	300 k€

Pour mémoire, il convient de rappeler les provisions budgétaires constituées sur l'exercice 2021 pour un montant total de 2,350 M€ : 500 k€ pour les écoles communales, 1 M€ pour les équipements sportifs et 850 k€ pour la voirie communale reportés sur l'exercice 2022.

III-LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2021

Le résultat de l'exercice budgétaire 2021 est constitué de la somme du déficit ou de l'excédent réalisé dans chacune des deux sections budgétaires (fonctionnement et investissement) en tenant compte des réalisations de l'exercice et des reports de recettes et de dépenses de la section d'investissement (restes à réaliser).

Conformément à l'instruction comptable M14, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement reste une écriture prévisionnelle et n'est pas réalisé dans l'exercice. Aussi, le résultat de la section d'investissement ne constitue pas un déficit mais correspond à un « besoin de financement » qui doit toujours être couvert par le résultat dégagé par la section de fonctionnement.

Le CA 2021 fait apparaître, compte-tenu des reports de la section d'investissement, un résultat net qui se décompose comme suit :

Excédent de fonctionnement +13,495 M€
Déficit d'investissement..... -9,347 M€
Dont déficit de clôture..... -3,146 M€
Dont reports de recettes..... +4,788 M€
Dont reports de dépenses..... -10,990 M€

Soit un excédent net pour l'exercice 2021 de +4,147 M€

Depuis 2017, l'évolution du résultat net de l'exercice est la suivante :

(En M€)	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat CA	+4,673	+7,271	+5,891	+4,224	+4,147

Le résultat de clôture (résultat de l'exécution budgétaire hors restes à réaliser de recettes et de dépenses de la section d'investissement) est égal à +10,349 M€ au 31/12/2021. Ce résultat est affecté par délibération du Conseil Municipal et repris en report à nouveau lors du vote du BS de l'exercice 2022.

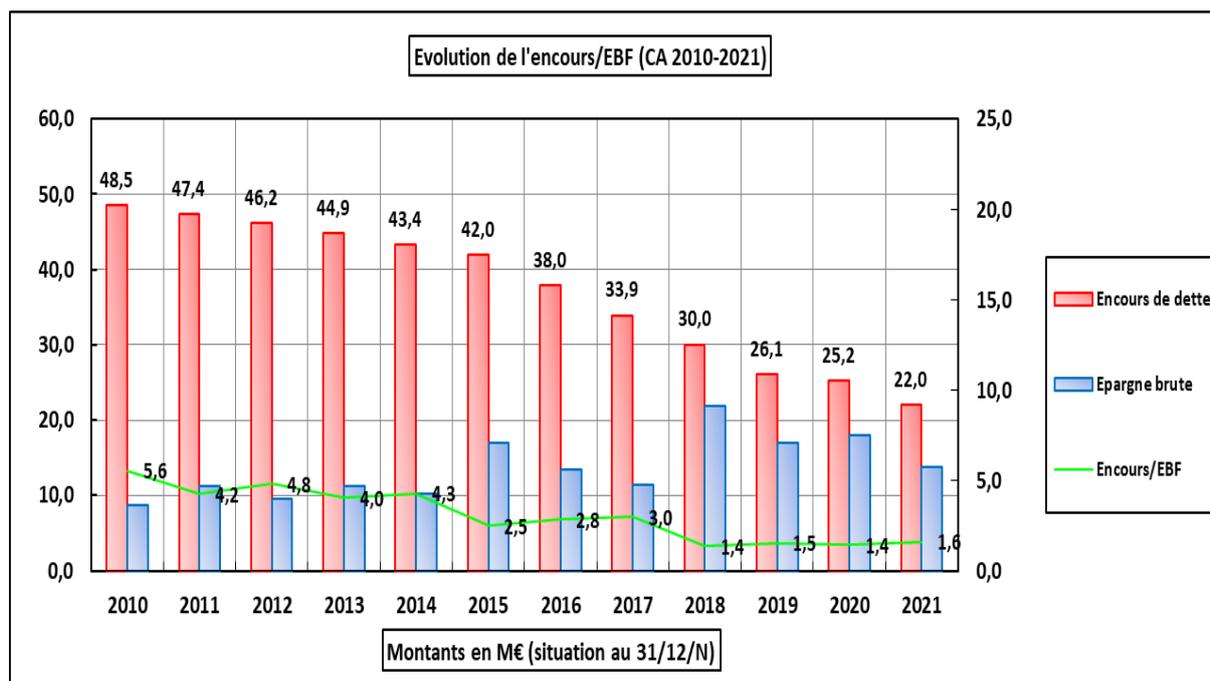
Cette reprise du résultat se traduira par l'inscription d'une recette de fonctionnement de +4,147 M€ au BS de l'exercice 2022 au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Le taux d'épargne brute (en % des recettes réelles de fonctionnement et hors reprise de l'excédent de l'exercice 2019) s'élève à 18,2% au CA 2021 contre 22,2% au CA 2020. Le fonds de roulement représente 18 jours de dépenses au 31 décembre 2021 comme au 31 décembre 2020. Le fonds de roulement d'une commune pour être optimum doit être compris autour de 15 jours de dépenses courantes.

Le résultat net de l'exercice correspond à environ 1 mois ½ de masse salariale (traitements et charges) (environ 3,100 M€ en 2021).

La capacité de désendettement de la ville est égale à 1,6 année au 31/12/2021 contre 1,4 année au 31/12/2020.

L'évolution de la situation financière de la ville montre clairement une amélioration de ce ratio prudentiel sur 11 ans (2010-2020). La capacité de désendettement de la ville (calculée au niveau du compte administratif et non du compte de gestion) s'est améliorée en passant de 5,6 années au 31/12/2010 à 1,6 année au 31/12/2021 comme le montre le graphique suivant :



La capacité de désendettement indique ainsi le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser toute sa dette en capital si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brut annuel. La capacité de désendettement est obtenue en divisant l'encours de dette communal par l'épargne brute (ou autofinancement brut) exprimée en nombre d'années :

- * une capacité de désendettement inférieure à 5 années est un indicateur d'endettement limité,
- * une capacité de désendettement supérieure à 5 années et inférieure à 10 années est un indicateur d'endettement moyen,
- * une capacité de désendettement supérieure à 10 années et inférieure à 15 années est un indicateur d'endettement fort avec un seuil d'alerte à 12 années,
- * au-dessus de 15 années, ce ratio indique une situation financière très difficile.

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (article 29-I de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018) fixe désormais un plafond national de 12 années pour les communes et les EPCI.

**IV-TABLEAU DE SYNTHÈSE
DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021**

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2021	
BUDGET PRINCIPAL	
BUDGET PRINCIPAL	TOTAL
<u>I-RÉALISATIONS DE L'EXERCICE</u>	
1) SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	81 522 146,83 €
DÉPENSES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	68 027 609,99 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE (A)	+13 494 536,84 €
2) SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	18 398 501,85 €
DÉPENSES TOTALES (RÉEL + ORDRE)	21 544 356,96 €
SOLDE DE CLÔTURE (B)	-3 145 855,11 €
RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE (A-B)	+10 348 681,73 €
<u>II-RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE</u>	
1) SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RESTES A RÉALISER DE RECETTES	0,00 €
RESTES A RÉALISER DE DÉPENSES	0,00 €
SOLDE DES RESTES A RÉALISER (C)	+0,00 €
2) SECTION D'INVESTISSEMENT	
REPORTS DE RECETTES	4 788 378,00 €
REPORTS DE DÉPENSES	10 989 722,63 €
SOLDE DES REPORTS (D)	-6 201 344,63 €
SOLDE DES RESTES A RÉALISER (C-D)	-6 201 344,63 €
<u>III-RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	+13 494 536,84 €
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT	-9 347 199,74 €
SOIT UN EXCÉDENT NET	+4 147 337,10 €